



CRITERES DE SELECTION DE L'ÉQUIPE NATIONALE JUNIOR DE 2018 - 2019

Novembre 2018

TABLE DES MATIÈRES

1 - INTRODUCTION	3
2 - AUTORITE DECISIONNELLE	3
3 - ADMISSIBILITE DES ATHLETES	3
4 - FINANCEMENT	3
5 - EPREUVES DE CLASSEMENT DE WCL.....	4
6 - PROCEDURES DE BARRAGES	4
7 - CHAMPIONNAT PANAMERICAIN DE 2018.....	4
8 - CHAMPIONNAT DU MONDE DE 2018	5
9 - PROGRAMMES INDIVIDUELS DES MEMBRES NOMMES DE L'EQUIPE NATIONALE	5
10 - ATHLETES DE CLUBS PARTICIPANT AUX DEPLACEMENTS SANCTIONNES PAR WCL	6
11 - ATHLETES DE CLUBS PARTICIPANT A DES EPREUVES DE LA UWW NON SANCTIONNEES PAR WCL	6
12 - AUTRES EPREUVES SANCTIONNEES PAR LA UWW.....	6
13 - CONTROLE DU DOPAGE	6
14 - PROCEDURE D'APPEL	6
15 - GÉNÉRALITÉS.....	7
16 - AMENDEMENTS DU PRESENT DOCUMENT ET CIRCONSTANCES IMPRÉVUES	7

1 – INTRODUCTION

Le présent document décrit les critères que Wrestling Canada Lutte (WCL) utilisera pour sélectionner ou nommer les athlètes qui représenteront le Canada au Championnat panaméricain junior de 2018 et au Championnat du monde junior de 2018, ainsi qu'à d'autres occasions d'entraînement ou de compétitions canadiennes ou internationales.

2 – AUTORITÉ DÉCISIONNELLE

Le directeur de la haute performance (DHP) est responsable de l'élaboration et de la mise en oeuvre d'un processus de sélection qui soit juste et équitable pour tous les candidats. La gérante de la haute performance (GHP) aidera le DHP à s'assurer que le processus décrit dans le présent document est respecté adéquatement.

Le comité consultatif de haute performance (CCHP) révisera toutes les nominations au sein de l'équipe.

3 – ADMISSIBILITÉ DES ATHLÈTES

Pour être admissibles à être pris en compte pour la nomination et (ou) la sélection au sein d'une équipe, tous les athlètes doivent satisfaire aux exigences suivantes au moment de leur nomination, et maintenir ces exigences pendant toute la saison de compétitions 2018 – 2019 :

- être citoyens canadiens;
- détenir un passeport canadien valide (quand WCL considère que c'est nécessaire);
- signer et soumettre le formulaire d'entente de l'athlète de WCL (incluant le respect des exigences de tests et de surveillance de l'athlète, et du CCES);
- être membres en règle de WCL et de leur association provinciale respective de lutte;
- respecter tous les règlements et toutes les exigences pertinentes de la United World Wrestling (UWW);
- respecter tous les règlements et toutes les exigences pertinentes de tout autre organisme détenteur des droits des principaux Jeux (là où cela s'applique).

Veuillez consulter les informations relatives à l'admissibilité et aux inscriptions spécifiques à chaque compétition, et toute autre condition éventuelle relative à l'admissibilité.

Les athlètes masculins **n'auront pas le droit** de concourir à la fois en lutte libre et en lutte gréco-romaine s'ils se qualifient et sont nommés pour les deux équipes nationales.

4 – FINANCEMENT

Le financement des compétitions sera déterminé par le budget de 2018-2019 de WCL, et la priorité sera accordée aux athlètes des six (6) catégories de poids olympiques. À ce titre, il se peut que les catégories de poids ne soient pas financées également, et certains athlètes devront peut-être s'autofinancer. Toutes les allocations de fonds seront basées sur les performances, et à l'entière discrétion du DHP. Toute subvention accordée à un(e) athlète pour une occasion d'entraînement et (ou) de compétition nationale ou internationale sera spécifique à l'occasion en question.

La politique de financement sera communiquée avant chaque compétition.

5 – ÉPREUVE DE CLASSEMENT DE WCL

5.1 – Championnat canadien junior de 2018

Complexe Sportif Claude-Robillard, Montréal, du 16 au 18 mars 2018

Les catégories de poids de la United World Wrestling et les catégories de poids supplémentaires de développement de WCL ci-dessous figureront au programme du Championnat canadien junior de 2018, à savoir :

- en lutte libre féminine (LLF) : 46* kg, 50 kg, 53 kg, 55 kg, 59 kg, 62 kg, 65 kg, 68 kg, 72 kg, 76 kg, 82* kg
- en lutte libre masculine (LLM) : 54* kg, 57 kg, 61 kg, 65 kg, 70 kg, 74 kg, 79 kg, 86 kg, 92 kg, 97 kg, 125 kg
- en lutte gréco-romaine (LGR) : 55 kg, 60 kg, 63 kg, 67 kg, 72 kg, 77 kg, 82 kg, 87 kg, 97 kg, 130 kg

* indique les catégories de poids non UWW qui ne donnent pas d'occasion de sélection au sein de l'équipe nationale.

Les athlètes qui prévoient participer au Championnat canadien senior et au Championnat canadien junior devront faire le poids pour les deux tournois (+2kg pour le poids senior si l'athlète a réussi la pesée pour le Championnat junior).

Le classement réel du Championnat canadien junior et de tout barrage éventuel déterminera les nominations finales pour la sélection au sein de l'équipe.

Si l'athlète classé(e) en premier refuse sa nomination du Championnat canadien junior pour la sélection au sein de l'équipe, le DHP, en consultation avec les entraîneurs personnels, les entraîneurs de la relève (Nextgen), l'entraîneur international et la GHP, pourra effectuer une nomination, ou ne pas en faire.

6 – PROCÉDURES POUR LES BARRAGES

Veillez consulter les procédures pour les barrages en 2018-2019 pour obtenir des informations plus détaillées sur tous les barrages sanctionnés par WCL.

7 – CHAMPIONNAT PANAMÉRICAIN JUNIOR DE 2018

Lutte libre hommes et femmes

L'athlète la ou le mieux classé(e) au Championnat canadien junior de 2018 dans chaque catégorie de poids sera nommé(e) pour la sélection au sein de l'équipe. Si l'athlète la ou le mieux classé(e) refuse sa sélection, l'athlète classé(e) réel(le) deuxième pourra être pris(e) en compte pour une sélection basée sur les performances, ou bien aucune sélection ne sera effectuée.

Lutte gréco-romaine masculine

Les athlètes pourront présenter une demande de sélection au sein de l'équipe. La sélection sera effectuée à l'entière discrétion du DHP, et révisée par le comité consultatif de haute performance (CCHP).

La norme minimale pour la nomination des athlètes est la suivante :

- athlète classé n°1 en LGR au Championnat canadien junior;
- avoir un dossier avéré d'entraînement et de compétition dans un programme de lutte gréco-romaine.

8 – CHAMPIONNAT DU MONDE JUNIOR DE 2018

Du 17 au 23 septembre à Trnava, en Slovaquie.

Lutte libre hommes et femmes

L'athlète la ou le mieux classé(e) au Championnat canadien junior de 2018 dans chaque catégorie de poids sera admissible, moyennant une évaluation et la sélection du DHP, en consultation avec les entraîneurs de la relève (Nextgen), l'entraîneur international et les entraîneurs du Championnat panaméricain de 2018. La sélection finale de l'équipe sera basée sur des critères de performance.

Les critères de performance suivants serviront à guider la nomination des athlètes :

- classement parmi les trois (3) premiers au Championnat panaméricain junior de 2018;
- classement parmi les cinq (5) premiers à la Coupe Canada de 2018;
- évaluation à diverses occasions d'entraînement et de compétition de l'équipe nationale;
- évaluation de la performance globale et de l'engagement envers le programme de l'équipe nationale junior de 2018.

Si l'athlète la ou le mieux classé(e) refuse sa sélection, l'athlète classé(e) réel(le) deuxième pourra être pris(e) en compte pour une sélection basée sur les performances, ou bien aucune sélection ne sera effectuée.

Lutte gréco-romaine masculine

Les athlètes pourront présenter une demande de sélection au sein de l'équipe.

La norme minimale pour la nomination des athlètes est la suivante :

- athlète classé n°1 en LGR au Championnat canadien junior (ou n°2 si le n°1 participe en lutte libre);
- être monté(e) sur le podium du Championnat panaméricain junior (lutte gréco-romaine).

9 – PROGRAMMES INDIVIDUELS DES MEMBRES NOMMÉS DE L'ÉQUIPE NATIONALE

Les membres nommés de l'équipe devront faire preuve de leur engagement envers un programme d'entraînement et de compétitions approuvé en vue de la saison de compétitions 2018-2019 et pendant toute cette saison. Les stages d'entraînement et les compétitions identifiés de l'équipe nationale de WCL sont une composante nécessaire du programme de préparation de l'athlète, et par conséquent ils sont obligatoires. On s'attend à ce que les athlètes souhaitant participer au Championnat du monde junior participent à de multiples compétitions internationales ou de haut niveau avant leur début au Championnat du monde, et qu'ils suivent assidûment un programme d'entraînement à l'année longue.

Les athlètes et leurs entraîneurs personnels doivent demeurer constamment en communication avec le DHP, la GHP, les entraîneurs de la relève (Nextgen), ou l'entraîneur international, ainsi que les membres du personnel de l'ÉIS de WCL afin d'assurer une préparation optimale pour la compétition visée, en ayant recours aux meilleures pratiques.

En plus du programme identifié, l'entraîneur personnel et les membres du personnel national d'entraînement identifieront des exigences spécifiques pour le programme d'entraînement et de compétitions de chacun des membres de l'équipe nationale. Ces exigences seront basées sur les besoins individuels et les repères de performance de chacun des athlètes.

10 - ATHLETES DE CLUBS PARTICIPANT À DES DEPLACEMENTS SANCTIONNES PAR WCL

Les athlètes de clubs ou de provinces doivent bénéficier de la sanction du DHP avant de participer à des déplacements de l'équipe nationale de WCL. Parmi les critères pris en compte pour cette sanction figurent, sans toutefois s'y limiter, un classement parmi les six (6) premiers dans une catégorie de poids olympique, ou parmi les trois (3) premiers dans une catégorie de poids non olympique, au Championnat canadien senior ou junior de 2017 ou de 2018. Ces athlètes doivent avoir démontré qu'ils peuvent participer en toute sécurité à la compétition en question, et doivent respecter les règlements de WCL et de la UWW. Les athlètes ou leurs entraîneurs pourront avoir à fournir un historique récent d'entraînement et de compétition de l'athlète.

11 - ATHLETES DE CLUBS PARTICIPANT À DES DEPLACEMENTS NON SANCTIONNES PAR WCL

Les athlètes de clubs ou de provinces doivent bénéficier de la sanction du DHP avant de participer à une compétition de la UWW non sanctionnée par WCL. Les demandes de participation doivent parvenir au DHP au moins deux (2) mois avant la compétition en question. Pour être pris en compte, les athlètes doivent avoir démontré qu'ils peuvent participer en toute sécurité à la compétition en question, et doivent respecter les règlements de WCL et de la UWW. Les athlètes ou leurs entraîneurs pourront avoir à fournir un historique récent d'entraînement et de compétition de l'athlète.

12 - AUTRES ÉPREUVES SANCTIONNÉES PAR LA UWW

Quand une nouvelle compétition apparaît sur le calendrier de la UWW et que WCL considère qu'il vaut la peine d'y participer, les critères de sélection pour cette compétition seront communiqués clairement avant la tenue de toute(s) compétition(s) ou épreuve(s) de sélections ou de nomination pour ladite compétition.

13 - CONTRÔLE DU DOPAGE

Il y aura des contrôles du dopage tout au long de la saison de compétitions de 2018-2019. Les membres de l'équipe nationale de WCL sont assujettis à des contrôles du dopage, et pourront être sommés de se soumettre à des contrôles du dopage par le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES) au Canada et (ou) par l'agence antidopage internationale reconnue hors des frontières du Canada. Il faut remarquer que le fait d'être nommé(e) au sein d'une équipe nationale oblige l'athlète à se soumettre aux contrôles du dopage. En cas d'infraction pour dopage, l'athlète fautif sera exclu(e) de l'équipe nationale, sans compter les autres sanctions.

Tous les membres des équipes nationales devront suivre le cours du CCES, offert par voie électronique, avant de pouvoir concourir sur le plan international,

14 - PROCÉDURE D'APPEL

On peut faire appel des nominations de WCL conformément à la procédure d'appels de WCL.

15 – GÉNÉRALITÉS

Le présent document sera diffusé par courriel à toutes les associations provinciales et territoriales, et également affiché sur le site Web de WCL. Tous les amendements subséquents approuvés aux procédures de nomination seront diffusés par courriel à toutes les associations provinciales et territoriales, et également affichés sur le site Web de WCL

16- AMENDEMENTS DU PRESENT DOCUMENT ET CIRCONSTANCES IMPREVUES

En cas de circonstances imprévues hors du contrôle de WCL ayant empêché l'application équitable des présentes procédures de nomination telles que rédigées, le comité de haute performance se réserve le droit de déterminer la démarche appropriée à suivre, ce qui peut inclure le droit de réviser ou de modifier n'importe quelle partie des procédures internes de nomination en cas de changement de règle ou de politique de la part de la United World Wrestling ou de la United World Wrestling Americas.